

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2024-115**

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

**POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), en sa séance du 12 décembre 2024, sous la présidence de monsieur Bassam Jabaian, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 13 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la CFVU du 21 novembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

Direction des études et de
la scolarité

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (16) ou supplés (5) : 21
Membres absents et non supplés : 11**

Affaire suivie par
Bassam JABAIAN

Téléphone
+33 (0)4 90 16 25 04

Courriel
gestion-cfvu@univ-avignon.fr

Avignon, le 13 décembre 2024

Le Président d'Avignon Université

Georges Linares

le 24/01/2025 09:08:42 +01:00

Georges LINARES

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

29 JAN. 2025